



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 02 décembre 2014

DELIBERATION N° 2014/12/222 : EXERCICE 2014 - DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL M 14

L'an deux mille quatorze, le mardi 02 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2014.

Présents Titulaires : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Gaël TABARLY, Paul GRAND à Paulette MULLER-DUPONT, Véronique MALY à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 10

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Thierry DEVILLE, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES, Michel WEILL.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François GARRIGUES

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Décision Modificative n°2 (DM2) est un document d'ajustement budgétaire du Budget 2014 permettant d'intégrer des arbitrages postérieurs à sa validation.

Cette DM retrace pour l'essentiel les principaux mouvements suivants :

En section de fonctionnement :

- En ce qui concerne les dépenses,
 - o Il est nécessaire d'inscrire un supplément de 35 K€ pour honorer la redevance d'archéologie préventive liée aux travaux du boulevard urbain ouest ;
 - o La prise en compte de l'avenant à la délégation de service public de transport génère un ajustement de 100 K€ (supplément de contribution forfaitaire).
Par ailleurs, le contexte de crise économique exerce une pression sur les compensations tarifaires estimée à 102 K€, soit un supplément de participation d'équilibre à hauteur de 202 K€.
- En ce qui concerne les recettes,
 - o Le produit fiscal au regard des bases définitives et des rôles supplémentaires communiquées par les services fiscaux, enregistre un ajustement positif de 740 K€ ;
 - o Les concours financiers (DGF, Compensations, fonds de péréquation intercommunale-FPIC) nécessitent à l'inverse une correction de l'ordre de 305 K€

Compte tenu de ces éléments et des autres ajustements, le virement à la section d'investissement augmente de 187 K€.

En section d'investissement :

- En ce qui concerne les dépenses, compte tenu de l'avancement des divers projets d'investissement, les crédits affectés aux chapitres 204, 20, 21 et 23 sont ajustés à la baisse à hauteur de 1.693 K€.
- En ce qui concerne les recettes, les cessions liées à la vente des terrains Leroy-Merlin et CTI (4.543 K€) ne pourront être réalisées sur l'exercice 2014, et s'imputeront donc sur les produits de cession. Cette opération complexe connaît en effet un différé de réalisation et sera à réinscrire sur les exercices suivants.

Compte tenu de ces éléments et des autres ajustements, l'emprunt d'équilibre est revu à la hausse pour 2.531 K€.

Ainsi, le présent projet de DM n°2 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES RELLES	RECETTES RELLES	DEPENSES RELLES	RECETTES RELLES
-1.685.471,19	-1.872.945,19	247.526,00	435.000,00
DEPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE
0,00	187.474,00	187.474,00	0,00
TOTAL align="right">-1.685.471,19	TOTAL align="right">-1.685.471,19	TOTAL align="right">435.000,00	TOTAL align="right">435.000,00

Le budget 2014 du budget principal s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	DM n° 2	TOTAL
fonctionnement	47.814.756,00	98.007,00	435.000,00	48.347.763,00
investissement	28.476.203,00	14.881.405,16	- 1.685.471,19	41.672.136,97

Vu la délibération n°212 du 19 décembre 2013 portant « Exercice 2014 – Vote du budget primitif budget principal M 14 »,
Vu la délibération n°115 du 27 juin 2014 portant « Exercice 2014 – Budget principal M 14 – Budget supplémentaire »,
Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 novembre 2014,

Au vu de ces éléments, je vous propose,

↳ D'approuver cette Décision Modificative n°2 au budget principal.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide,

↳ D'approuver cette Décision Modificative n°2 au budget principal.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 7.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 DEC. 2014

De sa publication le :

04 DEC. 2014

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 décembre 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES